



Flash d'information n° 320 du 10 décembre 2018

Instances représentatives

Elections professionnelles 2018...



Les élections des représentants du personnel aux Commissions Administratives Paritaires (CAP), aux Comités Techniques (CT) et aux Commissions Consultatives Paritaires (CCP) se sont déroulées le jeudi 6 décembre 2018 dans l'ensemble de la fonction publique.

Faute de dépôt de listes de candidats aux CCP A, B et C, le Président du Centre de Gestion a procédé à la désignation par tirage au sort des représentants du personnel devant compléter les sièges non pourvus par voie d'élection. [Consultez le procès-verbal de tirage au sort des CCP A, B et C du 6 décembre 2018.](#)

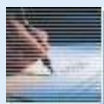
Tableau de synthèse des résultats pour les collectivités affiliées au CDG18 :

Scrutins	Inscrits	Votants		Suffrages valablement exprimés	Voix obtenues				Répartition des sièges			
					CGT	FO	CFDT	SNDGCT	CGT	FO	CFDT	SNDGCT
CAP A	139	72	51,80%	63	28		35		1		2	
CAP B	239	134	56,06%	122	46	76			2	3		
CAP C	2527	1009	39,92%	923	330	382	211		3	3	2	
CT	2223	927	41,70%	845	324	268	253		3	3	2	
Totaux	5128	2142		1953	700	754	464	35	8	10	4	2

[Consultez la page dédiée relative aux élections professionnelles 2018.](#)

Statut & Carrière

PPCR et Avancements 2019...



Reprise du protocole PPCR à compter du 1er janvier 2019.

Le gouvernement ayant interrompu le protocole sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunération (PPCR) dans la fonction publique pour l'année 2018, les mesures de 2018 vont donc intervenir au 1er janvier 2019.

Chronologie des opérations à venir :
Fin décembre début janvier :

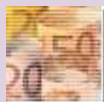
- Arrêtés de reclassements PPCR (3600 arrêtés prévus),
- Tableaux annuels d'avancements d'échelons et arrêtés d'avancements à la cadence unique premier semestre.

Courant février :

- Passage en catégorie A des cadres d'emplois des assistants socio-éducatifs et des éducateurs de jeunes enfants,
- Lancement de la campagne d'avancement de grade et de promotion interne.

✉ Stéphanie FONTAINE
02.48.50.82.55
stephanie.fontaine@cdg18.fr

Rémunérations



[Infos paie...](#)



Bernadette FEVRIER
02.48.50.82.53
compta@cdg18.fr

Cotisation CNFPT - Recouvrement par l'ACCOS...



Encadrée par la loi du 26 janvier 1984 (article 12-2), la cotisation du CNFPT est une contribution obligatoire versée par les communes, les départements, les régions, leurs établissements publics et les MDPH, qui permet à chacun de leurs agents d'accéder à la formation tout au long de la vie. Basé sur le principe de la mutualisation, la cotisation permet de faire bénéficier chaque agent de la fonction publique territoriale, de formations professionnelles.

Le recouvrement de la cotisation due au CNFPT était jusqu'à cette année effectué par le réseau du trésor public.

A partir du **1^{er} janvier 2019**, c'est-à-dire à compter de la paie de janvier 2019 (article 78 de la loi de finances rectificative pour 2017), **le recouvrement de la cotisation due au CNFPT sera effectué par l'ACOSS** (Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale).

Les collectivités ne recevront donc plus les imprimés de cotisation mensuels ou trimestriels de la part du CNFPT, la cotisation sera perçue à l'instar des prélèvements sociaux gérés par l'URSSAF.

A partir de la paie de janvier 2019, le CNFPT n'interviendra donc plus dans la perception de la cotisation et l'URSSAF sera l'unique interlocuteur pour toute question relative à ce sujet. Le CNFPT reste néanmoins à la disposition des collectivités pour toutes questions liées aux exercices antérieurs jusqu'à l'extinction de la prescription quadriennale.

Concours & Examens

Examens professionnels d'Animateur Territorial Principal de 2^{ème} classe AG & PI 2018...

[Calendrier des concours](#)



Julie HEURTAULT
Gestionnaire Concours et
Examens professionnels
02.48.50.94.37



Julie BONNEMORT
02.48.50.94.30



Pascal PELLENTZ
02.48.50.94.39

service.concours@cdg18.fr

Suite au jury d'admission qui a eu lieu le **vendredi 7 décembre 2018**,

6 candidats ont été admis à l'examen professionnel par voie d'avancement de grade,

et **5** candidats ont été admis à l'examen professionnel par voie de promotion interne.

Les résultats sont disponibles sur notre site cdg18.fr

Destinataire : [Nom]